

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 09 Novembre 2015*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 15  
De votants : 15

Date de convocation  
02 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 09 Novembre 2015 à Vingt Heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COMBELLES Jean Paul, COUDON Robert, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
- 2) Proposition de fusion des 4 EPCI de la châtaigneraie.
- 3) Questions diverses

## I/ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale et proposition de fusion des EPCI.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet du CANTAL auquel est joint le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 28/09/2015.

Ce document s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRE du 07 Aout 2015 qui vise à accroître les solidarités territoriale et financière au sein d'un échelon intercommunal renforcé avec le transfert de nouvelles compétences.

Monsieur le maire informe le conseil sur les avancées des discussions engagées entre les 4 communautés de commune de la Châtaigneraie. Il rappelle qu'il existait déjà des travaux réalisés en commun et que diverses réunions se poursuivent pour voir dans quelles conditions cette fusion pourrait se réaliser.

Pour notre secteur c'est la fusion des 4 communautés de communes de la Châtaigneraie :

- communauté de communes du pays de Maurs
- communauté de communes de Cère et Rance
- communauté de communes entre 2 lacs
- communauté de communes du Pays de Montsalvy

Soit le regroupement de 53 communes sur le secteur du bassin de la Chataigneraie.

Il invite les membres du conseil à se prononcer sur ce projet de fusion des 4 EPCI de la Chataigneraie.

Un long débat s'instaure entre les membres du conseil municipal. Au cours de cette discussion il est notamment souligné que :

- le délai pour prendre une décision de cette importance est trop court et trop rapide en raison d'une étude en cours inachevée à ce jour
- ce projet ne comporte pas de renseignements précis sur l'étude d'impact budgétaire et fiscal,
- ce projet n'apporte pas de de précisions suffisantes sur l'utilisation des infrastructures et surtout sur le sort du personnel.
- ce projet ne donne pas de précisions sur les dotations d'intercommunalité et sur les dotations de compensation.
- ce projet ne définit pas à ce jour la gouvernance et la cohérence du bassin de vie concernant cette fusion
- ce projet n'est adressé aux conseillers municipaux que pour avis seulement

Après discussion le vote s'effectue à bulletin secret pour la fusion des 4 EPCI de la Châtaigneraie.

Par 2 voix pour et 13 voix contre le conseil émet une décision défavorable à ce jour à la mise en place de ce schéma de coopération intercommunale.

## II°) QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Subvention DETR 2016 :

Après délibération le conseil décide de faire une demande DETR 2016 sur un projet de travaux de voirie.

### 2°) Aménagement des berges du Lot :

Monsieur le maire informe qu'une aide de la vallée du Lot pourrait être sollicitée dans le cadre de l'aménagement des berges du Lot sur le secteur du village de Saint projet.

La communauté de communes du pays de Montsalvy porteur de ce projet pourra solliciter des aides auprès de la vallée du Lot, des fonds européens et conseil départemental.

### 3°) Comité des Fêtes de ST PROJET :

Monsieur CARRIER se dit favorable à ce projet. Il en profite pour rappeler la nécessité de revoir le problème des toilettes de l'espace en bord du Lot et sollicite la mise à disposition d'une tondeuse performante et d'un karcher. Cette demande sera examinée lors de l'élaboration du budget 2016.

Le conseil municipal attribue pour 2015 une subvention de 260€.

#### 4°) Action Santé Environnement :

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil qu'une enquête sur la présence de RADON sera réalisée dans la commune dans une dizaine de maisons.

#### 5°) Proposition du journal « La Montagne »

Le journal La Montagne propose son concours pour mettre sur internet les diverses informations concernant notre commune. Le coût de cette prestation s'élève à 290 €/an. (580 € la première année). Après discussion le conseil décide d'attendre quelques mois pour se faire une idée auprès des communes qui auront adhéré à cette proposition.

#### 6°) Acquisition Licence IV :

Monsieur le maire informe le conseil que Mme COMBELLES désire vendre la licence IV qu'elle possède.

Le conseil se pose la question de l'opportunité d'une telle acquisition étant précisé qu'il faut trouver une personne qui veuille bien accepter de faire la formation correspondante et qui soit désignée comme responsable.

Dans l'immédiat le prix d'acquisition n'a pas été avancé. Le conseil se déclare favorable sur le principe à cet achat se réservant ainsi la possibilité de la recéder éventuellement à une personne qui voudrait s'installer.

#### 7°) Acquisition de matériel :

Lors du congrès des maires, Michel CASTANIER et Maurice MAS se proposent de s'intéresser plus particulièrement à une sonorisation pour la salle multi-activités ainsi qu'à un tunnel bâché et pliable reliant la cuisine du préau à la salle multi-activités.

Le conseil se dit favorable à ces acquisitions qui pourraient être incluses dans le budget 2016.

#### 8°) Ordures Ménagères/Environnement :

- Tri sélectif : Jean-Pierre LISSORGUES fait part au conseil du projet d'acheminement du tri sélectif sur le centre de FIGEAC ce qui aura une influence sur le tri (fermeture prévue courant 2016 du centre de tri Yser)
- Pneumatiques : Jean-Pierre LISSORGUES informe que les pneumatiques ayant servi aux ensilages sont de la responsabilité des agriculteurs (élimination, enlèvement à leur charge) selon la charte signée par l'AMF, l'AMORCE, CNR et Altapur en 2008 (décret du 24.12.2002).  
Il serait souhaitable que la communauté de communes organise une collecte des pneumatiques auprès des agriculteurs.

#### 9°) Cimetière :

Plusieurs membres du conseil se font l'écho d'une réclamation de la population concernant le manque de bacs de récupération des fleurs fanées aux cimetières de CASSANIOUZE et ST PROJET.

Monsieur le Maire répond que l'évacuation de ces déchets pose problème. Il faudrait en effet que les fleurs plastiques soient déposées à la déchetterie dans le non-recyclable et que les socles en béton soient dirigés vers les gravats. Pour l'année prochaine une décision sera prise en fonction des nouvelles instructions communautaires.

10°) Infiltrations d'eaux pluviales sur la place :

Monsieur le Maire informe le conseil que la société spécialisée chargée de contrôler les canalisations doit intervenir le 10/11/2015.

11°) Sapins du camping :

Le conseil est informé que les sapins du camping ont été coupés.

12°) Décisions modificatives

- Pour pouvoir effectuer le remboursement de la caution à la société SITEW.COM sur le budget de la commune après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Section d'Investissement

- 100.00 € compte 2313 opération 17
- + 100.00 € compte 165 opération OPFI

- Pour pouvoir effectuer les écritures comptables pour les travaux en régie 2015 sur le budget de la commune après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

- + 2 500.00 € compte 722-042
- + 2 500.00 € compte 023

Section d'Investissement

- + 2 500.00 € compte 021
- + 2 500.00 € compte 2313-040

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 Heures.

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES